

Les PME suisses se lancent à l'assaut de la Chine

Il y a un an, le 1er juillet 2014 pour être précis, entré en vigueur l'accord de libre-échange conclu avec la Chine. Cet accord constitue une étape importante dans l'histoire des relations économiques extérieures de la Suisse. Notre pays est l'un des premiers États industrialisés occidentaux à avoir conclu un accord de libre-échange avec la deuxième économie du monde. Selon les médias, les exportations vers la Chine n'auraient que peu augmenté depuis l'été dernier et l'accord ne serait pas si important. La réalité est heureusement toute autre.

En effet, depuis juillet 2014, les exportations destinées à la Chine ont augmenté de plus de 3 %, ce qui est bien plus que le total des exportations suisses, qui ont progressé de 0,5 % seulement pendant la même période. À noter que ces chiffres sont encore provisoires. Cette évolution n'en est pas moins remarquable quand on pense au fort ralentissement de la dynamique de croissance en Chine. De plus, par expérience, les accords de libre-échange ne déploient pas leurs effets positifs en l'espace de quelques trimestres, mais plutôt à moyen terme.

Il y a bien plus passionnant que ces chiffres : après l'entrée en vigueur de l'accord avec la Chine, de nombreuses PME ont posé des questions très concrètes au sujet de son application. Même son de cloche du côté du Seco, de l'Administration fédérale des douanes, de Switzerland Global Enterprise ou des Chambres de commerce. Nous recevons régulièrement, à l'adresse pme@economiesuisse.ch, des questions spécifiques à la Chine concernant les règles d'origine, les lignes tarifaires ou les exceptions. L'intérêt pour le marché chinois est grand. De nombreuses PME se confrontent pour la première fois à l'application concrète d'un accord de libre-échange. Elles souhaitent utiliser cet accord et le feront, car il leur confère un avantage tarifaire sur le marché chinois par rapport à la concurrence. En outre, les expériences réalisées leur ouvriront également de nouvelles possibilités dans d'autres pays. En d'autres termes, si l'accord avec la Chine a des effets positifs un an seulement après son entrée en vigueur, les entreprises suisses en profiteront encore bien plus à moyen terme.